



NOTE ÉTABLIE PAR L'OFFICE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

JUILLET 2017

Note d'information de l'Office De l'Eau

DANS CE NUMÉRO :

POURQUOI LES REDEVANCES ? 1

LA RELATION DES MARTINICAIS AUX RIVIÈRES

QUI PAYE QUOI ? 2

LA FACTURE D'EAU : DÉTAIL DES RUBRIQUES

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ? 3

LES AIDES ACCORDÉES

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ? 4

LA CAMPAGNE MISSIONS ET MÉTIERS

PLAN ECOPHYTO 2025

LES PESTICIDES DANS LES RIVIÈRES

POURQUOI LES REDEVANCES ?

En application de la loi sur l'eau et selon le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les redevances sont payées par tous les usagers de l'eau.

Leur versement permet à l'Office De l'Eau Martinique de subventionner les actions et les travaux nécessaires pour protéger les milieux aquatiques, les ressources en eau et garantir leur disponibilité.

Les redevances permettent de faire jouer la solidarité territoriale entre les usagers et les acteurs de l'eau.

L'article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

LA RELATION DES MARTINICAIS AUX RIVIÈRES

Les perceptions que les usagers ont de leur environnement influencent directement leurs comportements. Il y a quelques décennies, les rivières étaient des lieux de vie, de rencontres, de jeux, de productions de pêche... Les martiniquais auraient-ils tourné le dos à leurs rivières ? L'Office de l'Eau avec une équipe du CNRS s'est intéressé à cette relation "Hommes milieux aquatiques" afin de décrypter les leviers possibles d'action, en remettant l'homme au centre de la réflexion. Une première étude a traité des représentations et des pratiques associées aux cours d'eau. Elle sera suivie en 2018 par le volet : la relation des martiniquais aux mangroves.

Retrouvez cette étude sur : <http://www.observatoire-eau-martinique.fr>

Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique

Les représentations et les pratiques associées aux cours d'eau

Rapport - Novembre 2015

Bertrand Morand
Anne Rivière-Honegger
Marylise Cottet



Étude : N° 043-12-2014



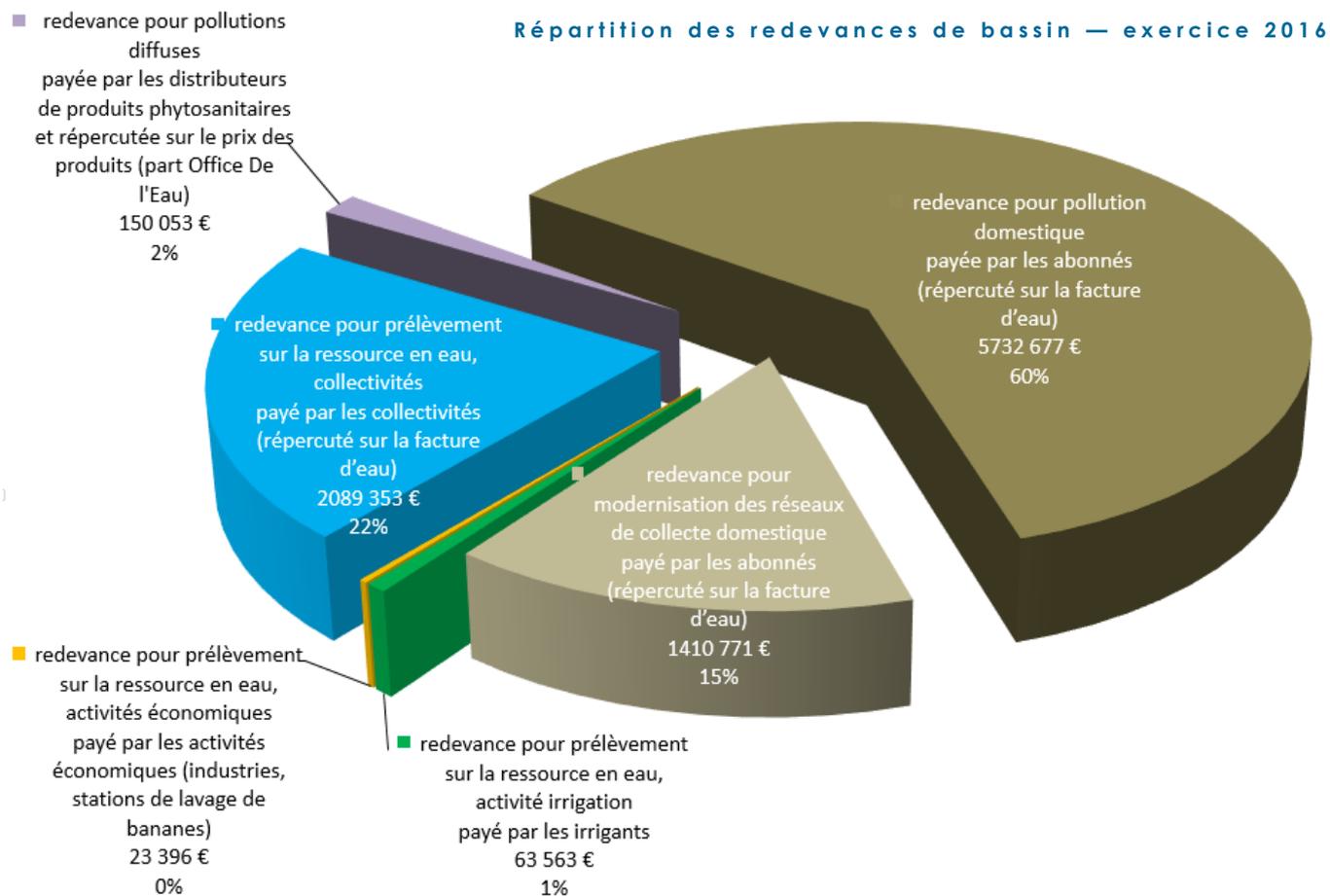
ATTENTIVE

Le projet pilote ATTENTIVE (Assainissement des eaux usées adaptées au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des Végétaux) évalue, dans le contexte des Antilles, le traitement des eaux usées par les filtres plantés de végétaux, filière très courante pour les petites collectivités dans l'hexagone. Cette filière simple et robuste bénéficie d'une bonne intégration paysagère et permet de diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement. L'expérimentation est un succès. Elle a permis l'optimisation de l'emprise sol et de déterminer des plantes locales pouvant être utilisées. Elle a également

montré la résilience du système lors de fortes pluies. L'objectif est maintenant de déployer ces dispositifs en Martinique et dans la Caraïbe. Le projet a reçu le 1er prix national du génie écologie en 2014.



QUI PAYE QUOI ?



En 2016, le montant global des redevances* (tous usages confondus) liquidé (calculé) par l'Office De l'Eau Martinique s'est élevé à 9 469 813 €, dont 9 232 813 € en provenance des factures d'eau (soit 97 %).

LA FACTURE D'EAU : DETAIL DES RUBRIQUES

Dans la rubrique « distribution de l'eau »:

La sous rubrique « Redevance préservation de la ressource en eau » (également appelée redevance pour prélèvement sur la ressource en eau):

Cette redevance est due par l'exploitant du service, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05 €/m³. Cette redevance constitue donc, pour lui, une charge d'exploitation qu'il est obligé de répartir équitablement sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié – Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). Cette charge d'exploitation qui est ajoutée au taux de la redevance sur la facture d'eau de l'utilisateur varie, en 2012, d'une commune à l'autre de 0,04 € à 0,07 €. Cet écart, appelé « coût du service », sera plus au moins

important en fonction de l'efficacité des services de distribution d'eau potable: efficacité du réseau de distribution (rendement de réseau), gestion des impayés, ...

Dans la rubrique « Organismes publics »:

Une première sous rubrique « redevance pour pollution de l'eau »:

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable. Le taux est fixé à 0,25€/m³ d'eau consommée.

Une deuxième sous rubrique « redevance pour modernisation des réseaux de collecte »:

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif. Le taux est fixé à 0,15€/m³ d'eau consommée.



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce aux redevances, l'Office De l'Eau Martinique accorde, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, des **subventions aux personnes publiques** (collectivités territoriales,...) ou **privées** (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et des

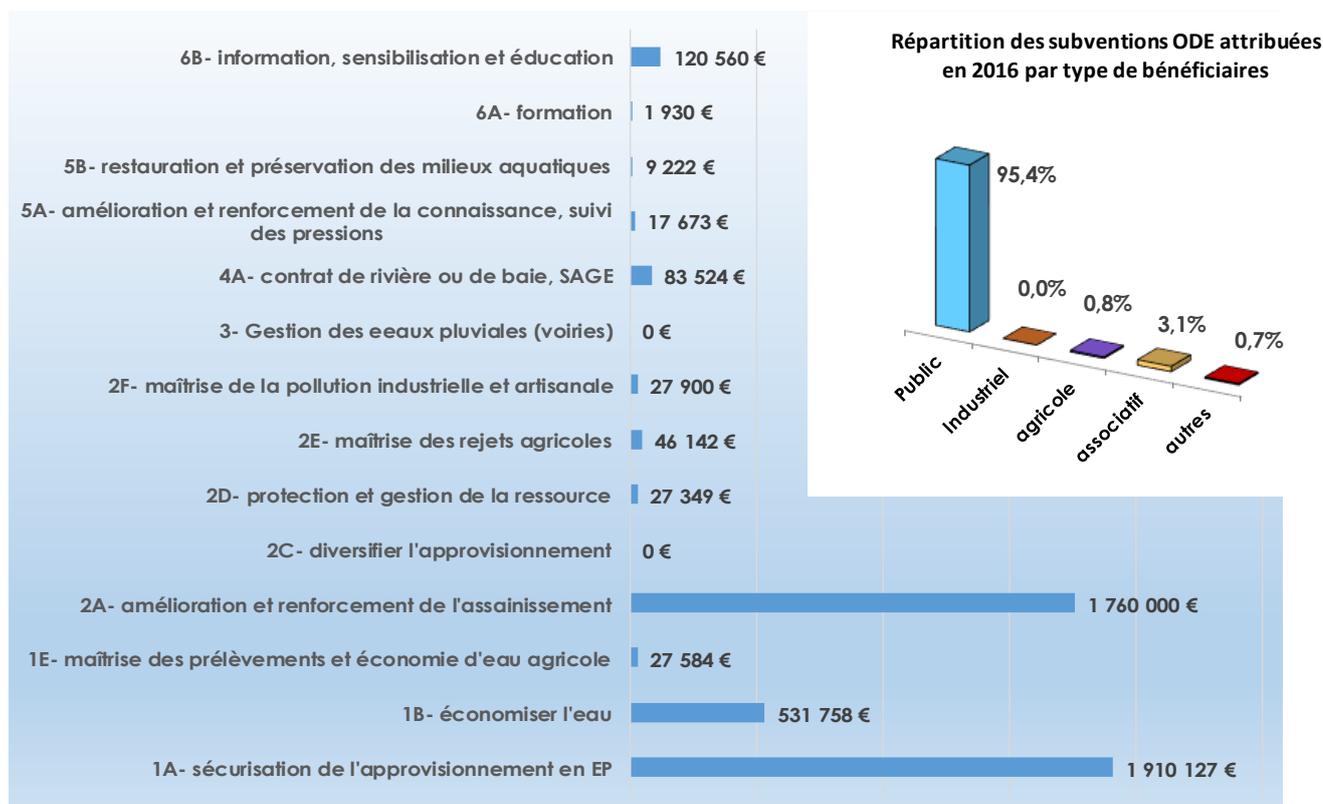
milieux aquatiques et littoraux.

Les subventions de l'ODE complètent les **financements européens** et figurent dans la rubrique « autres publics » de la contrepartie nationale.

Les actions conduites par l'Office De l'Eau Martinique grâce à ce produit des redevances sont les suivantes:

- Aides financières aux porteurs de projets : ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau,
- Etude et suivi des milieux aquatiques (réseaux de mesure de la qualité des eaux, plan chlordécone, ...),
- Accompagnement technique des acteurs (formation, conseil, ...),
- Sensibilisation des usagers (notamment en milieu scolaire),
- Information des usagers (Observatoire de l'Eau notamment).

RÉPARTITION PAR LIGNE DE PROGRAMME D'AIDE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



En 2016, **82 décisions** (délibérations) ont été prises en Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau. Parmi celles-ci, on compte **50 attributions** (dont **1 complément**, **2 attributions exceptionnelles** et **3 attributions affectées aux lignes du 3ème PPI et rattachées à l'exercice 2017**), **7 annulations**, **4 sursis à statuer**, **7 rejets**, **9 prolongations**, **3 accords pour avance** et **2 modifications**.

Le montant total d'attribution en **2016** s'élève à **4 666 504,00 €** dont **4 563 769,00 €** sur les crédits de 2016.



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?

Au 1er janvier 2017, les redevances de l'Office de l'Eau Martinique représentent 8 % du montant de la facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m³, soit 0,45 € par m³ (1000 litres).

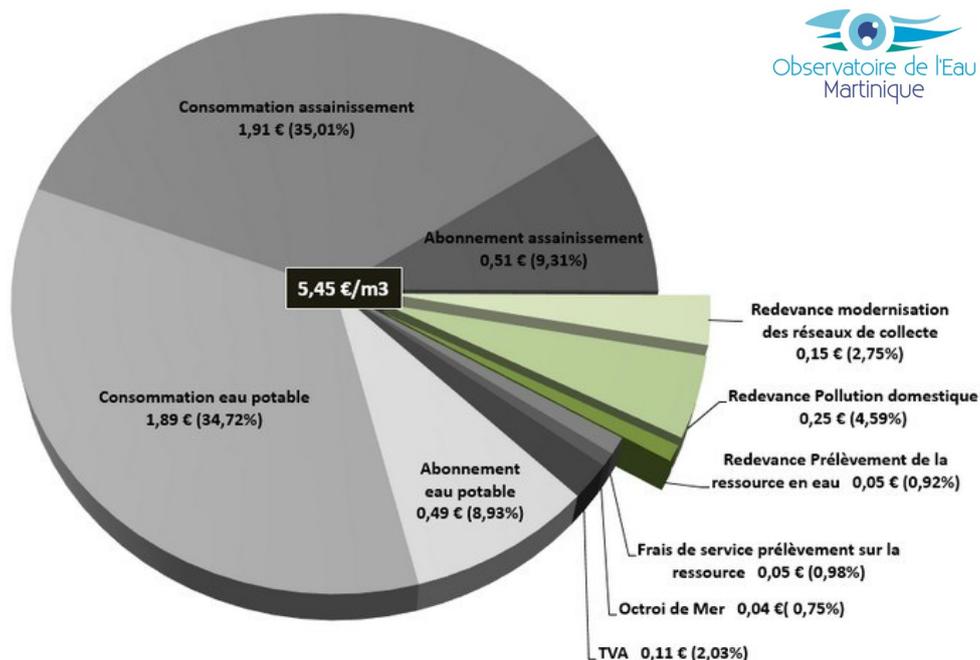
Cela équivaut à 54 € par an (4,50 € par mois) pour un foyer de 4 personnes consommant 120 m³.

*Prix moyen pondéré par la population.

Source des données :

Observatoire de l'Eau Martinique

Décomposition du prix moyen* du m³ d'eau en Martinique pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2017



LE 3ÈME PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI) 2017-2022 DE L'ODE a été approuvé fin 2016.

Ce nouveau programme, élaboré au travers d'une large concertation, définit les priorités d'actions de l'ODE, sa politique d'intervention et ses moyens.

Aussi l'ODE se modernise et se renforce pour mieux servir le territoire et protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Un programme d'aide financières plus sélectif que le précédent est proposé. Des bonifications et appels à projet permettent d'attirer et de valoriser les projets les plus pertinents pour la préservation de la ressource, des milieux et la régulation des usages.

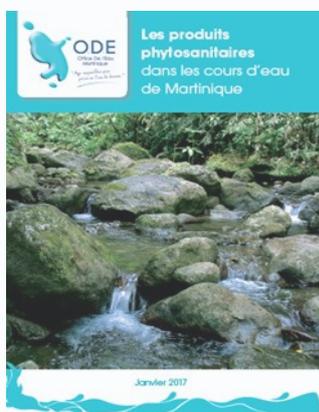
Après un temps d'ajustement et de consolidation, le second semestre sera mis à profit pour faire connaître l'offre de service au territoire contenue dans le 3ème PPI.

PLAN ECOPHYTO 2025:

En partenariat avec la DAAF et la Chambre d'Agriculture depuis 2012 maintenant, L'ODE a orienté les actions de sensibilisation d'autres cibles, notamment l'usage des produits phyto les jardiniers amateurs et le jeune public scolaire, dans le

cadre du plan Ecophyto 2025 (...). Des spots audio et vidéo ont été réalisés et ont été également diffusés sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jardiniers amateurs à la réduction, voire la non-utilisation des phytosanitaires au jardin. Enfin, 15 000 brochures Trucs et Astuces et Jardiniers Amateurs ont été éditées et distribuées tout au long de l'année à l'occasion de nombreuses manifestations grand public.

LES PESTICIDES DANS LES RIVIÈRES:



Afin de contrôler la qualité de l'eau des rivières, l'Office De l'Eau suit mensuellement une trentaine de points répartis dans toute la Martinique. Ce suivi a permis de mettre en évidence la présence de 80 pesticides dans les

cours d'eau entre 2007 et 2016. Les molécules les plus fréquemment détectées sont la chlordécone (et un de ses dérivés), le HCH bêta (isomère du lindane), le diuron. Ces molécules sont toutes interdites mais elles présentent une rémanence très importante. Ensuite, on retrouve des fongicides post-récolte de la banane. Le glyphosate est aussi détecté.

Des actions sont entreprises pour réduire à la source les contaminations comme un travail avec les producteurs de banane pour confiner les post récolte au niveau des hangars à bananes et l'édition de plaquette de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides pour les jardiniers amateurs et les communes.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

7 Avenue Condorcet

B.P. 32

97201 Fort de France Cedex

Téléphone : 05 96 48 47 20

Télécopie : 05 96 63 23 67

Email : contact@eamartinique.fr

